

Académie de POITIERS
Collège Denfert-Rochereau
31 rue Jean Jaurès
BP 36
79400 Saint-Maixent l'Ecole

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du conseil d'administration

Date : 7 novembre 2023

Année scolaire : 2023-2024

Numéro de séance : 01

Date de transmission de la convocation aux membres : 20 octobre 2023

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) : non

(En cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : M. PAIRAULT Alain

Secrétaires de séance : Mme SAUZEAU Isabelle

Quorum (13 ou 16) : 16

Nombre de présents : 27

Ordre du jour

1) Préambule

- Approbation du PV du CA du 3 juillet 2023.

2) Fonctionnement général

- Commission permanente.
- Installation du conseil de discipline.
- Installation de la commission hygiène /sécurité.
- Installation du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.
- Installation de la commission éducative.
- Installation de la commission « menu ».
- Délégation de signature :
 - du CA à l'ordonnateur,
 - de l'ordonnateur à la gestionnaire.
- Délégation de signature du chef d'établissement à Mme CHABEAUDIE, Cheffe d'établissement adjointe.
- Point relatif à la sécurité à l'établissement
- Convention avec le SASM (section sportive).
- Convention avec le centre aquatique
- Convention relative à la production d'œuvres artistiques sur les murs des collèges publics.
- Convention relative au dispositif d'accompagnement vers l'apprentissage.
- Convention Ecole/collège /Lycée pour l'accueil d'élève EANA dans un collège avec soutien UPE2A

1) Vie pédagogique et éducative

- Bilan quantitatif de la rentrée 2023.
- Etat prévisionnel des actions 2023/2024.
- Protocole violence (ajustement).
- Répartition des IPM(s).
- Protocole de remplacement (pour information).

2) Vie budgétaire et financière

- Bilan financier de l'échange avec Lüneburg.
- Réception des partenaires allemands et sorties pédagogiques.
- Acceptation de dons.
- Conventions et marchés.
- Tarifs de reversement.
- Tarifs des objets confectionnés.
- DBM.
- Marché des déchets :
 - Adhésion au marché dans le cadre de la nouvelle réglementation
 - Nouvelle organisation des collectes (benne, tri sélectif, calendrier.)
 - Collecte des bio-déchets
 - Allotissement janvier 2024
- Point sur la DGF.

Annexes :

* *Annexe 1 : Conseil de discipline*

* *Annexe 2 : Commission Hygiène et Sécurité*

* *Annexe 3 : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et l'Environnement*

* *Annexe 4 : Commission éducative*

* *Annexe 5 : Commission « Menu »*

* *Annexe 6 : Programme des actions 2023-2024*

* *Annexe 7 : Protocole de violence (ajustement)*

* *Annexe 8 : Tableau répartition des IMP 2023/2024*

* *Annexe 9 : Conventions, contrats et abonnements*

- **Motions [nombre – titre) : 0**

PRÉSENCE au CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 novembre 2023

Qualité		Titulaires			Suppléants			
		Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A[]	E[]	Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A[*]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Alain PAIRAULT	X					
	Proviseur adjoint ou principal adjoint	Sandrine CHABEAUDIE	X					
	Gestionnaire	Patricia MARCHANDIER	X					
	C.P.E.	Thomas ERNAULT	X					
	Directeur adjoint de la SEGPA	Véronique MORIN	X					
ÉLUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Jean-François RENOUX Marie-Pierre MISSIOUX	X		X			
	Groupement de communes	André BRISSON	X					
	Commune siège	Stéphane BAUDRY			X			
PERSONNALITÉ QUALIFIÉE		Jean RIERA			X			
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnels d'enseignement	Fabienne HOUMEAU	X			Alicia BONNET		
		Adeline LEBASTARD	X			Laurent COUVRAT	X	
		Laurence PUEL-TROUVE	X			Sandra LIZOT		
		Lucile BIGOSINSKI	X			Angèle BEAUDRIT		
		Antoine GAUDENCE	X			Jérôme BOULESTEIX		
		Christelle DESCHENE	X					
		Colette BRUNET			X			
	Personnels ATOSS	Isabelle SAUZEAU	X			Renaud SABOURIN		
		Marie-Hélène PEREIRA	X			Consuelo ROPERO		
		Stéphane FILLAUDEAU	X					
PARENTS D'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	Angèle GARREAU	X			Eléonore BIDAUD		
		Angeline GAVENS	X			Nelly HATTAT		
		LERAULT Jérôme			X	Marie-Laure MILLET	X	
		Jérôme DAVID	X			Christelle PATISSIER		
		Zaia LARABI	X			Stéphane SAUVAGE		
		Marie FOUQUET	X			Valérie CHAZAR		
		Sandie ALBRE	X			Lisa BAPTISTE		
	Élèves	Anam ABDYOU			X	Nathan HOUEL		
		Layan ROTUNNO	X			Théo HUARD	X	
		Alix VIAUD	X			Tairick SAINT-ELOI		

I - Préambule

Le quorum étant atteint (26 présents), M. le Principal ouvre la séance à 17h50 et fait lecture de l'ordre du jour. Mme SAUZEAU, secrétaire de direction, accepte d'assurer le secrétariat de séance. M. le Président procède à un tour de table afin que les membres du CA se présentent. Le conseil d'administration est installé.

18h00 : Arrivée de Mme GAVENS

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 juillet 2022.

M. le Principal précise que l'ordre du jour n'est plus à voter.
Il rappelle les principaux points abordés lors de la séance du 3 juillet 2023.
Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 est adopté.

⇒ **Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**

II - Fonctionnement général

➤ **Commission Permanente.**

M. le Principal informe les membres du CA que la commission permanente n'est plus une instance obligatoire suite au Décret n°2020-1632 du 21/12/2020.

Les membres du CA décident de ne pas doter le conseil d'administration d'une commission permanente.

⇒ **Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n° 14

Commentaires et débats :

✚ RAS

18h00 : Arrivée de Monsieur Brisson, membre du conseil municipal.

➤ **Elections des membres du conseil de discipline :**

Les membres du conseil de discipline sont élus à l'unanimité (voir annexe 1) :

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n° 30

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ **Installation de la commission hygiène sécurité :**

M. le Principal informe les membres du CA des modalités d'installation de cette commission ainsi que les missions qui y sont rattachées. En référence au décret n° 2014-1237 du 24 octobre 2014 et à la circulaire n° 93-306 du 26 Octobre 1993, les membres de la commission hygiène et sécurité sont élus à l'unanimité (voir annexe 2).

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention 0**

Acte n° 37

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ **Installation Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et Environnement (CESCE) :**

M. le Principal informe les membres du CA du renouvellement du CESCE.
La composition du CESCE est adoptée à l'unanimité des membres présents (voir annexe 3).

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n°39

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ **Installation de la commission éducative :**

M. le Principal informe les membres du CA des missions, des principes et des modalités d'organisation de cette commission.
La composition de la commission éducative est adoptée à l'unanimité des membres présents (voir annexe 4).

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n° 38

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ **Installation de la commission « menus » :**

M. le Principal informe les membres du CA des missions, des principes et des modalités d'organisation de cette commission. La composition de la commission « menus » est adoptée à l'unanimité des membres présents (voir annexe 5).

⇒ **Vote Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 29

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ **Délégation de signature du chef d'établissement pour 2024**

⇒ **Du conseil d'administration au chef d'établissement.**

M. le Principal présente la délégation de signature du conseil d'administration au chef d'établissement, suivante :

« Vu le code de l'éducation notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016

Le chef d'établissement du Collège Denfert Rochereau de St Maixent l'École reçoit délégation de signature du conseil d'administration pour :

- La passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle.

La délégation concerne uniquement les marchés à incidence financière budgétaire annuelle. Par conséquent ne sont pas concernés les marchés qui courent sur 2 années civiles.

La décision est accordée pour l'année civile à venir par les membres du conseil d'administration en exercice.

La délégation fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil d'administration au moment du vote du budget de l'année suivante. »

Les membres du CA autorisent cette délégation de signature.

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°31

Commentaires et débats :

✚ RAS

⇒ **Du chef d'établissement à Mme la Gestionnaire (Mme Marchandier)**

M. le Principal informe les membres du CA de la délégation de signature du chef d'établissement à Madame Marchandier Patricia, gestionnaire du collège Denfert Rochereau de St Maixent l'École, dans le cadre de l'article R421-13 (ex article 10 du décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié par le décret n°2005-1145 du 09.09.2005).

Mme Marchandier Patricia, gestionnaire reçoit délégation de signature pour les domaines suivants :

⇒ Les commandes nécessaires au fonctionnement et à l'équipement de l'établissement pour un montant unitaire inférieur à 800 euros HT,

⇒ Les commandes de denrées nécessaires au fonctionnement du service spécial restauration et hébergement (SRH).

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à procéder à cette délégation de signature.

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 19

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ **Délégation de signature à Mme CHABEAUDIE Sandrine, Cheffe d'établissement adjointe**

M. le Principal informe les membres du CA de la délégation de signature du chef d'établissement à Monsieur CHABEAUDIE, Cheffe d'établissement adjointe ;

Mme CHABEAUDIE, Cheffe d'établissement adjointe reçoit délégation de signature pour les domaines suivants :

- Note service,
- Note d'information,
- Courrier personnalisé adressé aux familles,
- Éléments liés à la scolarité des élèves (bulletins scolaires, décision d'orientation, PPRE, PAP, PIRE, certificat de scolarité, attestations diverses, ...),
- Éléments liés à la gestion du PIAL,
- Notification de sanction à l'exception de celle émise suite à un conseil de discipline,
- Droits de publication sur les réseaux sociaux.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à procéder à cette délégation de signature.

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 21

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ **Point relatif sur la sécurité de l'établissement.**

M. le Principal informe les membres du CA que le plan Vigipirate renforcé est activé au plus élevé urgence attendue depuis les événements du 13 octobre dernier. Une note d'information (n°11) a été transmise à chaque famille par mail et par papier avec un coupon réponse à retourner au professeur principal de chaque classe. Un exercice alerte intrusion aura lieu durant la semaine 45. Un temps de sensibilisation en direction des élèves est prévu en amont. Les personnels ont été également destinataire d'une note de service.

➤ **Convention avec la SASM**

M. Le Principal demande l'autorisation de signer le renouvellement de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une section sportive scolaire Rugby entre le collège et la SASM.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention avec le SASM.

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 32

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ **Convention avec le centre aquatique**

M. Le Principal demande l'autorisation de signer le renouvellement de la convention tripartite avec la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre – Azay le Brûlé, la collectivité départementale et le Collège dans le cadre de la mise à disposition du centre aquatique pour les activités aquatiques structurées et encadrées. La tarification est la suivante : 2€ par élèves et par séance plus le transport.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention avec M le Président de la communauté de communes du HVS ayant en charge la gestion du centre aquatique et Mme la Présidente du CD79.

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°22

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ **Convention relative à la production d'œuvres artistiques sur les murs des collèges publics**

M. Le Principal demande l'autorisation de signer la convention avec le Département des Deux-Sèvres et le Collège dans le cadre d'une production artistique (fresques) sur les murs et bâtiments ou dans l'enceinte du collège.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention avec Mme la Présidente du CD79.

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 27

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ **Convention relative au dispositif d'accompagnement vers l'apprentissage**

M. Le Principal demande l'autorisation de signer le renouvellement de la convention relative à un stage d'application en milieu professionnel dans le cadre du dispositif d'accompagnement vers l'apprentissage avec le Campus de la Chambre des métiers de Niort.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 20

Commentaires et débats :

🗳️ RAS

➤ **Convention Ecole/Collège/Lycée pour l'accueil d'élève EANA dans un collège avec soutien UPE2A**

M. Le Principal demande l'autorisation de signer la convention Ecoles/Collège/Lycée pour l'accueil d'élève EANA dans le Collège avec le soutien de l'UPE2A pour l'année scolaire 2023-2024.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 15

Commentaires et débats :

🗳️ RAS.

III - Vie pédagogique et éducative

➤ **Bilan quantitatif de la rentrée 2023.**

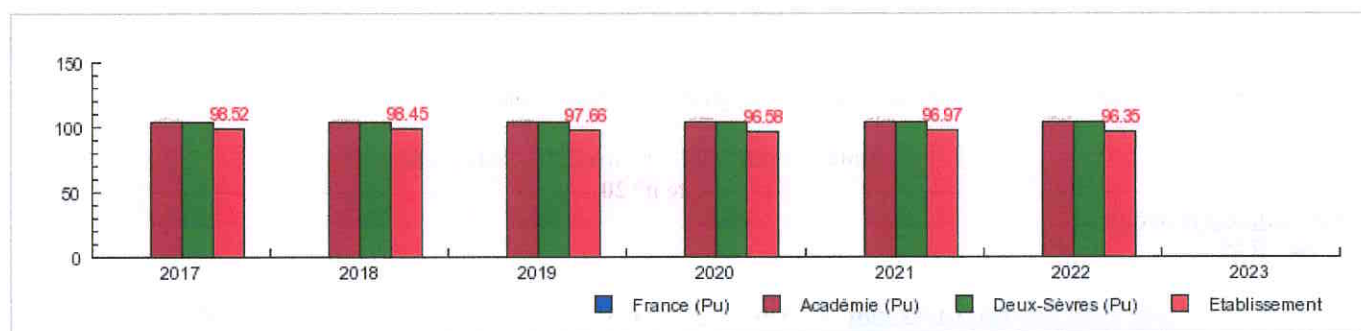
Le bilan quantitatif de la rentrée 2023 ainsi que le contexte national sont présentés par M. le Principal.

		Effectif	ALL 2	Section	ESP 2	ITAL 2	LATIN	LCE	CDSG	UPE2A ou sans lv2	ULIS
6 ^{ème}	6 B	24		5							
	6 C	22									
	6 D	23									
	6 E	24	11								
	6 F	24	11							1	
	Total niveau 6^{ème}	117	22	0							
5 ^{ème}	5 B	25	8		13	5	9	5		1	1
	5 C	24	8	3	13	5	9	8			
	5 D	22	7		11	4		7			
	5 E	22			11	9				2	1
	5 F	23			13	8				2	1
	Total niveau 5^{ème}	116	19	3	61	31	18	20		3	3
4 ^{ème}	4 B	26	15		8					3	2
	4 C	27			16	10				1	1
	4 D	26			18	8					
	4 E	27	16	3	9		7		11	2	2
	4 F	27			27		6		7	2	2
	Total niveau 4^{ème}	133	31	3	78*	18	13		18		5
3 ^{ème}	3 B	26	13		13						
	3 C	27	15	1	11		11			1	
	3 D	28		7	26		5			2	2
	3 E	27			27						
	3 F	28			26					2	
	Total niveau 3^{ème}	136	28	8	79	24	16			5	2
ULIS	12										12
Total Collège											
SEGPA	6 A	14	14								
	5 A	14	14								
	4 A	16	16								
	3 A	17	17								
Total SEGPA	61										
Total CLG/ SEGPA	565										

M. le Principal explique que nous sommes aujourd'hui à 565 élèves très légère baisse mais maintient des 20 divisions.

M. le Principal présente et commente quelques indicateurs qualitatifs.

Indice de position sociale-Collège hors SEGPA

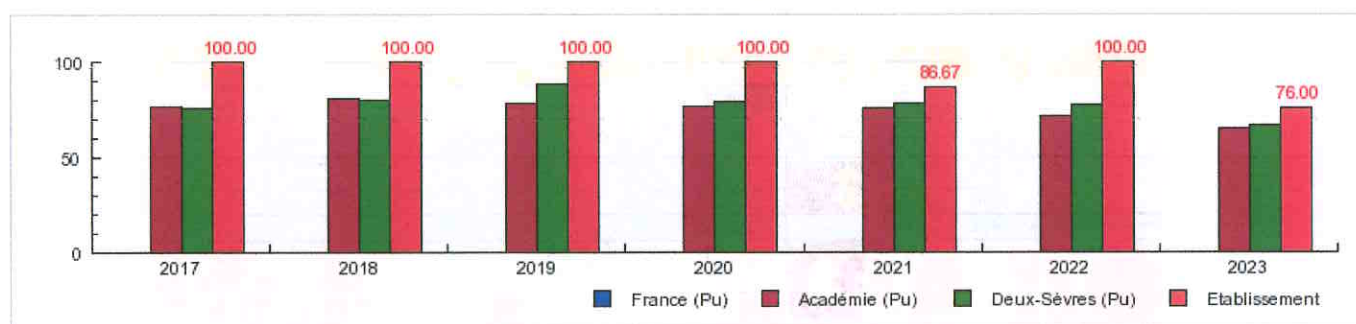


Taux de PCS défavorisée en collège y compris en SEGPA (%)

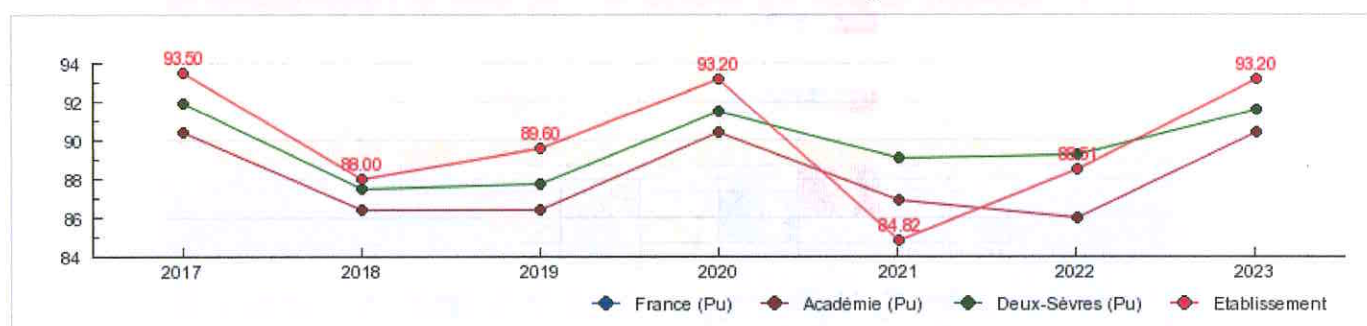
Indice position sociale - Clg hors SEGPA	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Académie (Pu)	103,22	103,29	103,34	103,26	103,7	103,6
Deux-Sèvres (Pu)	103,28	103,73	103,61	103,16	103,75	104,16
Collège privé SA	113,09	111,63	106,52	115,63	114,69	109,38
Etablissement	98,52	98,45	97,66	96,58	96,97	96,35

Résultats du DNB 2023 :

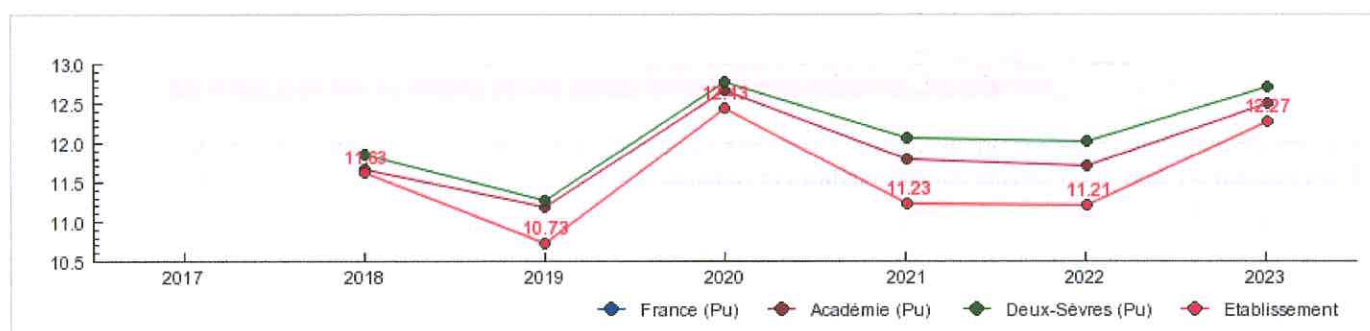
Taux de réussite DNB série professionnelle



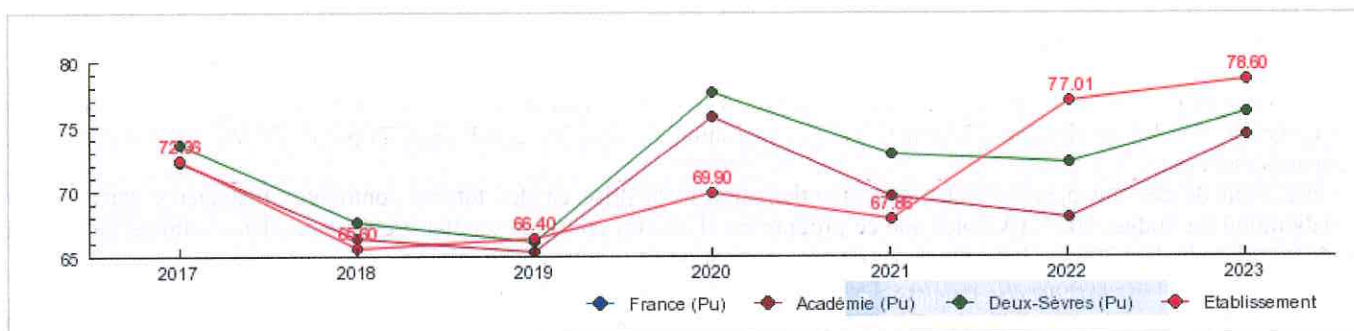
Taux de réussite DNB série collège



Moyenne écrit DNB



Part des mentions



Quelques indicateurs IVAC sont également présentés :

Indicateurs de valeur ajoutée des collèges IVAC 2022

Taux de réussite au DNB



Attendu : 88 %
Constaté : 90 %

Note moyenne à l'écrit du DNB



Attendu : 9,8 / 20
Constaté : 10,2 / 20


M. le Principal rappelle néanmoins que la maîtrise de l'écrit reste une préoccupation majeure pour les équipes pédagogiques de l'établissement ainsi que l'axe lecture/compréhension.

M. le Principal rappelle la date de la remise des diplômes fixée au 17 novembre 2023. Un mail d'invitation sera envoyé aux familles dans la semaine.

M. le Principal présente à suivre la feuille de route établie par l'équipe de direction et communiquée à l'ensemble des personnels à la rentrée 2023 :

- 1) Réussir la mise en œuvre de la nouvelle 6^{ème} en prenant appui sur les capacités de notre collectif à mobiliser l'ensemble des leviers dédiés (analyse des acquis des élèves, accompagnement personnalisé, consolidation et renforcement, réflexion collective sur la construction des apprentissages, prise en compte de l'échelle des valeurs des évaluations, ...).
- 2) Faire du bien ensemble un objet de travail prioritaire visant la construction de la citoyenneté dans le respect de l'égalité Filles/garçons.
- 3) Faire de l'établissement un espace de travail sécurisé et propice à l'épanouissement des usagers et des professionnels.
- 4) Préparer les élèves à la vie professionnelle (un parcours découverte des métiers dès la classe de 5^{ème}).
- 5) Œuvrer en faveur de la persévérance scolaire, de l'engagement et du goût de l'effort :
 - accompagnement personnalisé des élèves, bienveillance et exigences, suivi individuel ciblé et prenant appui sur les principes de co-éducation avec les familles, développement des compétences psychosociales des élèves, gestion de l'échec et de l'erreur, devoirs faits, ...).
- 6) Consolider la dynamique collective fédérant les équipes autour de la consolidation des savoirs fondamentaux chez les élèves en prenant appui :
 - sur un collectif de professionnels engagés dans des pratiques collaboratives étagées (de l'établissement au réseau),
 - sur la construction de nouvelles formes scolaires (Plan de travail, Flexi-classe, classe inversée, ...).
- 7) Agir sur la compréhension de l'écrit au service des apprentissages et du développement des compétences.
- 8) Conforter le développement professionnel des enseignants en prenant appui sur l'action formation/recherche en cours et sur un collectif professionnel élargi visant :
 - à stabiliser une dynamique permanente de développement professionnel dans les équipes, à favoriser les démarches expérimentales qui encouragent l'implication de tous les personnels (de la phase de réflexion à la phase de mise en œuvre), à consolider les pratiques collaboratives par l'expérimentation de nouvelles pratiques, à faciliter le transfert des démarches expérimentales au service de la réussite des élèves.
- 9) Prévenir les risques du décrochage scolaire en prenant appui :
 - sur la consolidation des relations avec les familles (entretien individuel de suivi – EIS- , entretien de suivi et d'orientation – EISO-), sur la consolidation de la structure d'accueil spécifique (SAS), sur la prévention de l'absentéisme, ...
- 10) Consolider les pratiques pédagogiques inclusives internes (UPE2A, ULIS, SEGPA en AR).
- 11) Intégrer aux pratiques un état de veille permanent autour d'une démarche qualitative relative au climat scolaire :
 - Loyauté, déontologie et au bien vivre ensemble (qualité des relations internes et du cadre de vie, poser le bien-être comme condition du bien apprendre, prévention du harcèlement scolaire, refus collectif de la violence, valeurs partagées, ...).
- 12) Faire des parents de véritables partenaires

Commentaires :

 RAS.

➤ **État prévisionnel des actions 2023-2024 :**

M. le Principal présente l'état prévisionnel des actions 2023 – 2024 (*annexe 6*) ainsi que la méthodologie de travail adoptée en concertation avec les enseignants (fiche action). Ce programme reprend les grands axes du projet d'établissement et les parcours éducatifs associés.

La précision de cet état prévisionnel permet l'anticipation et la prise en des futures contraintes financières dans le cadre de l'élaboration du budget 2024. (À noter que ce programme d'actions constitue un état prévisionnel dans la limite des contraintes budgétaires du budget 2024). Cette année pas de programmation de séjours pédagogiques.

L'état prévisionnel des actions 2023-2024 est soumis à l'approbation des membres du CA.

Ce programme d'actions est adopté à l'unanimité des membres présents, et ce, dans la limite des contraintes budgétaires exercées sur le futur budget 2024 et selon analyse de la faisabilité financière).

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 16

Commentaires :

✚ RAS

➤ **Protocole de violence (ajustement) :**

M. le Principal présente le protocole réactualisé (*annexe 7*) en ajoutant le programme PHARe et précise que la journée du 9 novembre 2023 plusieurs actions flash seront menées tout au long de la journée.

M. le Principal soumet au vote ce nouveau protocole.

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA adoptent le protocole violence réactualisé et intégrant le protocole PHARe.

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 23

Commentaires :

✚ M. DAVID demande s'il a été déjà été actionné ce nouveau protocole.

✚ M. ERNAULT répond que oui à 2 occasions.

➤ **Modalités de mise en œuvre des IMP (Indemnités pour Missions Particulières) :**

M. le Principal présente pour avis au conseil d'administration, après avis du conseil pédagogique, les missions particulières qu'il prévoit de confier au sein de l'établissement ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, dans le cadre de l'enveloppe notifiée par Mme la Rectrice d'Académie.

En prenant appui sur le décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 (et plus particulièrement en référence aux articles 8 et 9 du décret cité), M. le Principal présente la répartition suivante des IMP et les missions associées pour un montant de 9.25 (*annexe 8*) :

.La répartition proposée est adoptée à l'unanimité des membres présents.

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 17

Commentaires :

✚ RAS.

➤ **Protocole de remplacement (PACTE) pour information :**

Vu le décret n° 2023-732 du 8 août 2023, relatif au remplacement de courte durée qui pose le principe que le remplacement des absences d'une durée inférieure ou égale à deux semaines est organisé par les établissements scolaires du second degré et qui prévoit l'élaboration d'un plan annuel par le chef d'établissement en concertation avec les équipes pédagogiques et éducatives. Il s'agit d'assurer la continuité pédagogique en cas d'absence de courte durée des personnels.

Le protocole suivant sera la référence fixant les modalités définies pour le remplacement de courte durée au collège Denfert Rochereau. Les professeurs du collège participent à la continuité de l'enseignement nécessaire aux élèves en recourant dans l'établissement au remplacement lors des absences de courte durée de leurs collègues.

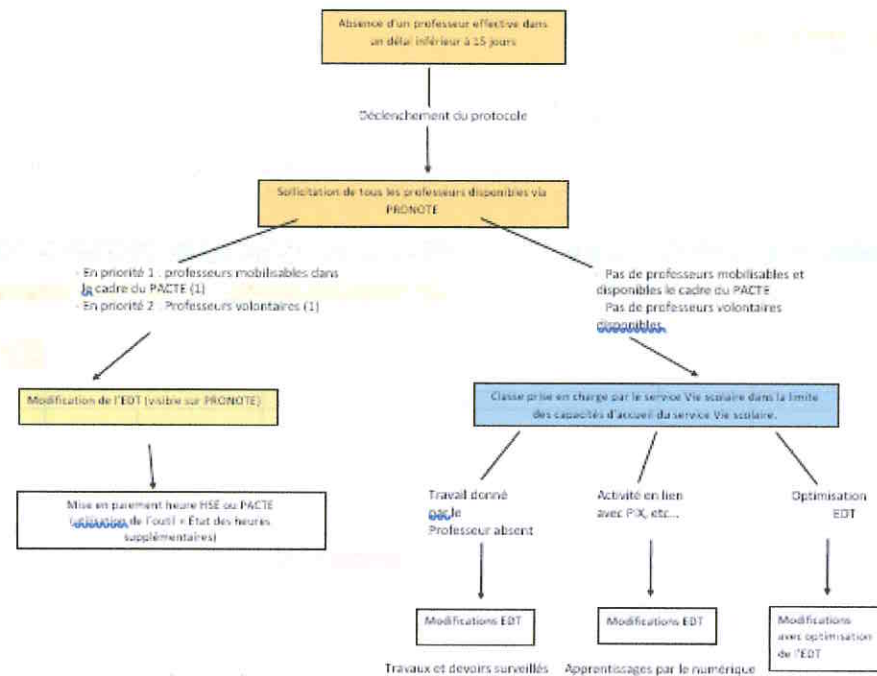
Le protocole est présenté par le Chef d'établissement en conseil pédagogique et au Conseil d'administration qui sera régulièrement informé des conditions de sa mise en œuvre.

Pour l'année scolaire 2023/2024 :

- 198 heures sont disponibles dans le cadre du PACTE (équivalent 11 parts fonctionnelles),
- Un prévisionnel 150 hse(s), au regard des indicateurs de l'année scolaire 2022/2023 peut être mobilisé (soit 5 forfaits de 30 hse(s) financés par les services du rectorat).

Les modalités de mise en paiement des heures effectuées par les professeurs : enveloppe et outils.

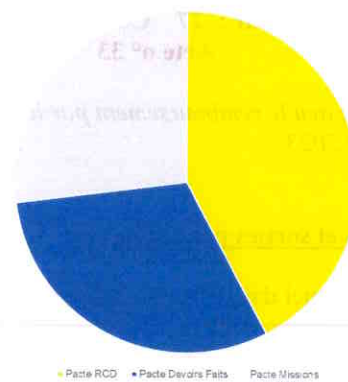
- Part fonctionnelle PACTE : Engagement d'assurer 18 heures sur mobilisation de l'équipe de direction
- HSE de remplacement suite à sollicitation de l'équipe de direction
- Outils de communication :
- → PRONOTE
- → Fiche de communication avec l'équipe de direction (état des heures supplémentaires)



(1)

- Enseignement disciplinaire,
- Renforcement disciplinaire,
- Activités relatives aux parcours éducatifs,
- Travaux et devoirs surveillés,
- Apprentissages par le numérique.

Le point sur le PACTE



Un bilan sera donné au conseil d'administration à la fin du semestre 1.

Remontée des données de remplacement de courte durée vers le Ministère et la DSDEN.

Les décrets du 27 juillet 2023 créant les missions Pacte imposent une remontée des données de remplacement de courte durée de l'établissement vers la DSDEN et le Rectorat. Les données remontées concerneront les absences des enseignants, les motifs ainsi que les remplacements effectués. Il a donc été demandé aux chefs d'établissement de cocher dans Pronote les cases autorisant cette remontée.

Or, après vérification, il apparaît que dans les conditions générales de vente et d'utilisation du logiciel, il est indiqué que le « Client désigne la personne morale de droit privé ou de droit public souscrivant à un des Services d'INDEX ÉDUCATION ». Le client est donc l'Établissement Public Local d'Enseignement et non le chef d'établissement.

D'autre part, il est stipulé que « Dans le cadre de l'exécution des Services, le Client (donc l'EPL) peut choisir de connecter le Logiciel avec des services tiers et de leur transférer des données ».

En conséquence, conformément à ce contrat, seul l'EPL en sa qualité de personnalité morale, peut choisir les modalités de connexion du logiciel avec des services tiers. Il revient donc au Conseil d'administration de faire ce choix et au chef d'établissement, en sa qualité d'organe exécutif de l'établissement, d'exécuter cette délibération, conformément à l'alinéa 8 de l'article R.421-9 du code de l'éducation.

Les membres du conseil d'administration souhaitent que soit retenus l'option : « Export agrégé par département et par type d'EPL ». Les parents et les enseignants s'interrogent sur le principe de la RGPD.

Cette proposition est soumise au vote et adoptée.

⇒ **Vote Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5**

Acte n° 36

Commentaires et débats :

RAS

IV – Vie budgétaire et financière :

▪ Bilan financier de l'échange avec Lüneburg

Mme la Gestionnaire présente la stabilisation du budget dans le cadre de l'échange avec Lüneburg suite à un remboursement par la SNCF.

Budget prévisionnel Echange Luneburg du mardi 9 au mardi 16 mai 2023 (24 élèves + 2 accompagnateurs)								
Année 2022/2023-Exercice 2023								
Dépenses				Recettes				
Activités	Elève	Accompagnateurs	global		Elève	Accompagnateurs	Global	par élève pour info
				Participation des familles	3 600,00 €			150,00 €
				MDC 15/élève	375,00 €			
ALLER								
TRAIN								
TGV STMMON	1 024,80 €	116,00 €	1 140,80 €	PEEP 13/élève	481,00 €			
MONT/STUTT	2 083,20 €	235,60 €	2 318,80 €	FCPE 13/élève	481,00 €			
FRAIS DIVERS	9,90 €		9,90 €					
ticket métro	49,40 €		49,40 €	Budget DR		659,06 €		
Deutsche Bahn	623,60 €	51,50 €	675,10 €	OFAG	1 713,22 €			
RETOUR								
FLEXIBUS	1 739,52 €	139,96 €	1 879,48 €					
FRAIS DIVERS	95,00 €		95,00 €					
TGV MON/STM	1 024,80 €	116,00 €	1 140,80 €					
Total	6 650,22 €	659,06 €	7 309,28 €	Total	6 650,22 €	659,06 €	7 309,28 €	

Mme la Gestionnaire demande que soit voté le bilan financier de l'échange avec Lüneburg. A l'unanimité des membres présents, ce bilan est approuvé par les membres du CA.

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 33

Commentaires :

- 👉 Mme HOUMEAU demande quand a eu lieu le remboursement par la SNCF.
- 👉 Mme MARCHANDIER répond en août 2023.

▪ Réception des partenaires allemands et sorties pédagogiques

Mme la Gestionnaire présente le budget prévisionnel dans le cadre de l'accueil des allemands et propose que soit voté le montant de la participation des familles qui s'élèvent à 20,00€ par élève.

ACCUEIL ALLEMANDS SEPT 2023

ACCUEIL ALLEMANDS 13 au 20 septembre 2023 (25 élèves du CLGDR + accompagnateurs)					
Année 2023- Exercice 2023					
Dépenses			Recettes		
Activités	Elève	global		Elève	par élève pour info
TRANSPORT			Participation des familles	500,00 €	20,00 €
FUTUROSCOPE		515,00 €	PEEP	34,50 €	
			FCPE	34,50 €	
LA ROCHELLE		54,00 €			
Total	0,00 €	599,00 €	Total	599,00 €	

Participation des familles soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 28

Commentaires et débats :

- 👉 RAS

▪ Acceptation de dons

Mme la Gestionnaire informe que la Fédération des parents d'élèves (FCPE) accepte de déspecialiser la subvention affectée au voyage à Nantes car ce voyage a été annulé à cause du COVID.

Approbation la demande de spécialisation soumise au vote

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 34

Mme la Gestionnaire demande que soit accepté les dons suivants :

- * 200,00€ (PEEP) affectés au projets pédagogiques 2023-2024
- * 109,45€ (Souvenirs Français) affecté à la rénovation de la plaque commémorative.

Acceptation des dons soumis au vote

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 24

Commentaires et débats :

🚫 RAS

▪ Conventions et marchés

Mme la Gestionnaire présente la liste des adhésions et des contrats à caractère pluriannuel pour 2023/2024 (annexe 8).

The screenshot shows a document titled "Contrats, conventions et abonnements" with several sections:

- CONVENTIONS SPECIALES:**
 - Téléphone/Fax/Internet
 - Mairie/école
 - Assurance
 - Chèques
 - Conventions (participation des notes)
 - CCP - Mairie/école
 - Conventions - Chèque en blanc
 - Conventions d'affiliation des Coopératives
 - Conventions au Centre d'animation pédagogique
 - Conventions TPE - services de gestion en ligne
 - Conventions accord des Clubs (Centre de Météo de la Seine, la MARENE, VTCOL)
 - Conventions SIDA
 - Conventions JASS - usage de site
 - Conventions écoles et Enseignement - Réseaux
 - Conventions participations et activités aux usages - Centre Départemental
 - Conventions AFDM JUS TO ENCONTRES ONGLES
 - Conventions réseau associatif
- ABONNEMENTS:**
 - La Nouvelle République
 - Le Journal
 - WATER COO
 - DEER JUNIOR
 - JULIE
 - Memorandum-Mémorandum
 - 1 jour (1re act)
 - Wagrin
 - Journal des enfants
 - Cartonnet
 - Revue Aida
 - LES SAUVOIES
 - ONISEP
 - Talio
 - Revue
 - Revue Intendance + site
 - Logiciel E.D.T. - Inaposte-VS
 - Logiciel EG-IMO

Autorisation soumise au vote

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 25

▪ **Tarif de reversement**

Mme la gestionnaire présente lesdits tarifs :

Tarifs photocopies	
A4	0,10 €
A3	0,20 €
Dégradations	
Perte manuels scolaires / CD de langues / Livres CDI	
Valeur de remplacement	
Dégradations Manuels scolaires	
Valeur de remplacement	
Dégradation de mobilié	Valeur de remplacement
Carnet de correspondance	
Carnet + couverture	10,00 €
Clé ascenseur	
	30,00 €
Carte self	5,00 €
Badge digicode	
	10,00 €
Vaisselle	
Assiette (grande)	2,90 €
Assiette dessert	1,30 €
Ramequin porcelaine	0,95 €
Verre	0,45 €
Bol	1,60 €
Raver carré ou rectangle, coupelle entrée &	1,70 €
Divers	Valeur de remplacement ou de réparation

Mme la Gestionnaire souligne une constance des tarifs malgré l'inflation des prix.

Les tarifs présentés sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 35

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ **Tarifs des objets confectionnés.**

Mme la Gestionnaire présente les tarifs des objets confectionnés réalisés par les ateliers de la SEGPA selon le format suivant :

- ✚ At. habitat : coût de matière 1ère + heures élèves (1/2 du SMIC horaire) + heures machines si besoin (soit 7.50€) + frais généraux (1.50€ pour objet unique et 0.40€ pour des séries).
- ✚ At. HAS : coût matière 1ère + 15% charges

Les tarifs des objets confectionnés présentés sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°18

Commentaires et débats :

✚ RAS.

➤ **DBM**

Mme la Gestionnaire présente la DMB suivante pour information

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES
POUR INFORMATION

BUDGET 2023		
	OBJET	MONTANT
Ouverture des crédits	Fonds d'Innovation Pédagogiques	18 506,17
Ouverture des crédits CA juillet 2023	Crédits Globalisés	3 200
Constatations Produits Scolaires		3 653,70

POUR VOTE

BUDGET 2023	
Prélèvement SRH et AP CA de juillet 2023	23 000

⇒ Sans objet

➤ **Marché des déchets :**

- Adhésion au marché dans le cadre de la nouvelle réglementation
- Nouvelle organisation des collectes (benne, tri sélectif, calendrier,)
- Collecte des bio-déchets
- Allotissement janvier 2024

Mme la Gestionnaire précise qu'une modification du tri des déchets aura lieu à compter de Janvier 2024, plus de collecte des bio-déchets par conséquent demande d'adhésion à un groupement de commandes de collectes des déchets en 2024. Tout ceci aura un impact financier sur le tri en 2024.

Cette demande d'adhésion aux marchés des bio-déchets (AGAPE 79) est soumise au vote.

Demande adoptée à l'unanimité des membres présents.

⇒ **Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 26

➤ **Point sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

M. le Principal présente le tableau ci-dessous et précise que la forte baisse de cette dotation serait due par la prise en charge du marché de l'électricité par le Conseil Département des Deux-Sèvres à compter de 2024 et que le bouclier énergétique est reconduit pour 2024. Néanmoins des difficultés sont à prévoir dans le cadre de la construction du budget prévisionnel 2024. M le Principal s'interroge sur la capacité de l'établissement à construire une prévision budgétaire sincère et cohérente.

	2022	2023
ELECTRICITE	38 771	51854*
GAZ	35 740	24056*
TOTAL VIABILISATION	74 511	75 910*
BOUCLIER ENERGETIQUE		73 106
DGF	122 108	118 945

* dépenses au 31 10 2023

Commentaires et débats :

✚ RAS.

V – Questions diverses :

✚ Sans objet.

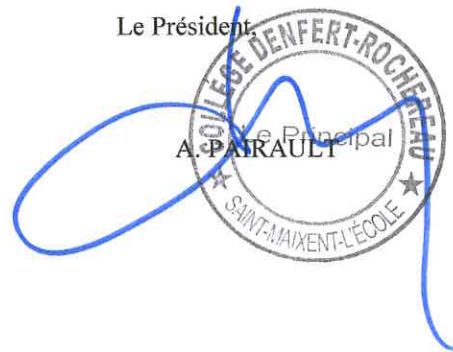
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30

Secrétaire de séance,



Isabelle SAUZEAU

Le Président



A. PAIRAULT

COLLEGE DENFERT-ROCHEFELD
Le Principal
SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE